

ASSOCIATION UNAPEI 30
Siège social : Immeuble K Center - Parc DELTA
175 Chemin de l'Abricot
30230 BOUILLARGUES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **Unapei 30** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Gestion conventionnée » de l'annexe expose les particularités liées à la gestion conventionnée des établissements ainsi que des contraintes imposées par le financeur. Nous nous sommes assurés du respect de ces modalités.
- Les notes « Engagements en matière de retraite » et « retraitement provision IFC » de l'annexe des comptes annuels exposent le reclassement opéré dans les comptes combinés en application de l'EC 2020-36 de 07/2021. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné ces modalités et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé des méthodes comptables appliquées et de la pertinence de la présentation faite en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

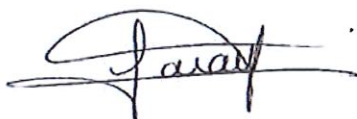
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 15 juin 2026

SAS SENSEA AUDIT

Commissaires aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Audrey LARA".

Audrey LARA

Fait à Nîmes, le 16 juin 2026

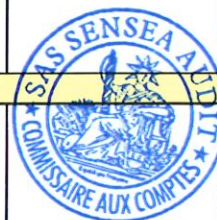
VENCEA

Commissaires aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christophe THOMAS".

Christophe THOMAS

ACTIF		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	146 694,24	-103 823,96	42 870,28	2 807,75
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	4 195,24	-4 195,24		
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 574 075,58	-49 564,02	1 524 511,56	1 529 312,26
Constructions	43 646 789,61	-24 047 588,34	19 599 201,27	20 464 574,65
Installations techniques matériel et outillage industriel	5 928 809,87	-4 688 212,92	1 240 596,95	1 264 970,86
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	11 413 081,50	-7 336 038,93	4 077 042,57	4 266 728,22
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations	137 852,00		137 852,00	137 852,00
Créances rattachées à des participations	44 423,01		44 423,01	44 423,01
Autres titres Immobilisés	6 844 891,29		6 844 891,29	6 338 852,29
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	281 209,93		281 209,93	286 981,44
TOTAL II		70 022 022,27	-36 229 423,41	33 792 598,86
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison	0,09		0,09	
TOTAL III		0,09		0,09
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	64 649,74		64 649,74	74 875,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	63 924,53		63 924,53	64 723,58
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 345 301,64	-479 321,90	865 979,74	645 956,39
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 656 751,43		3 656 751,43	2 603 681,51
Charges constatées d'avance	274 453,05		274 453,05	314 201,53
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	990 819,32		990 819,32	1 000 795,24
Disponibilités	27 645 382,71		27 645 382,71	24 055 372,83
TOTAL IV		34 041 282,42	-479 321,90	33 561 960,52
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VII				
TOTAL GENERAL		104 063 304,78	-36 708 745,31	67 354 559,47



PASSIF		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		1 161 844,96	1 161 844,96
Fonds propres complémentaires		5 693 230,07	5 693 230,07
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires		717 233,44	717 233,44
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		18 811 619,37	18 062 188,48
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		7 386 365,76	7 394 278,98
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau		-3 246 916,20	-2 069 510,02
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-2 917 497,58	-1 563 810,84
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		-977 324,01	-427 975,94
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		-1 454 453,08	-1 361 600,89
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		22 159 687,63	23 137 010,99
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		1 119 869,64	1 202 695,32
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		2 248 304,15	1 578 748,08
TOTAL I		25 527 861,42	25 918 454,39
Fonds reportés et dédiés:			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		13 005 746,11	11 946 774,90
TOTAL II		13 005 746,11	11 946 774,90
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison		451,90	64,25
TOTAL III		451,90	64,25
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		465 608,89	436 361,89
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		470 821,26	470 821,26
TOTAL IV		936 430,15	907 183,15
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilé			
Emprunts Obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		19 119 666,15	16 712 192,89
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		91 374,56	109 108,80
Instruments financiers à terme			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 557 624,52	1 201 816,77
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		5 003 683,13	4 766 378,41
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		67 566,06	179 630,17
Autres dettes			
Autres dettes		1 728 391,65	1 144 120,24
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		315 763,82	210 384,60



P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
TOTAL V		27 884 069,89	24 323 631,88
Ecart de conversion et différences d'évaluation Pass			
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif			
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		67 354 559,47	63 096 108,57



Compte de résultat

UNAPEI30 - SECTIONS

	Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation								
Cotisations	16 159,99	0,04	13 930,00	0,04	2 229,99	16,01		
Ventes de biens	463 224,35	1,20	493 574,45	1,31	-30 350,10	-6,15		
-dont ventes de biens en nature								
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so								
Ventes de prestations de services	4 244 579,77	11,01	3 845 668,36	10,24	398 911,41	10,37		
-dont parrainages								
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s								
Ventes de biens et services	4 707 804,12	12,21	4 339 242,81	11,55	368 561,31	8,49		
Concours publics et subvt ^e exploitation	38 550 675,19	100,00	37 558 322,59	100,00	992 352,60	2,64		
-dont contributions financières autorités tarifications								
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable								
Ressources liées à la générosité du public			443 938,15	1,18	-443 938,15	-100,00		
. Dons manuels								
. Mécénats								
. Legs, donations et assurances-vie			443 938,15	1,18	-443 938,15	-100,00		
Contributions financières								
Produits de tiers financeurs	38 550 675,19	100,00	38 002 260,74	101,18	548 414,45	1,44		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	245 948,53	0,64	77 706,17	0,21	168 242,36	216,51		
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles	708 638,73	1,84			708 638,73			
Utilisations des fonds dédiés	883 851,39	2,29	774 098,02	2,06	109 753,37	14,18		
Autres produits	399 283,17	1,04	4 533 192,42	12,07	-4 133 909,25	-91,19		
-dont complément de rémunération TH								
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun								
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	45 512 361,12	118,06	47 740 430,16	127,11	-2 228 069,04	-4,67		
Charges d'exploitation								
Achats de marchandises	431 757,25	1,12	494 663,98	1,32	-62 906,73	-12,72		
Variation de stocks	9 875,33	0,03	1 460,63	0,00	8 414,70	576,10		
Autres achats et charges externes	10 097 365,61	26,19	9 822 919,11	26,15	274 446,50	2,79		
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	2 209 425,53	5,73	2 224 342,49	5,92	-14 916,96	-0,67		
Salaires	23 367 200,75	60,61	22 799 279,99	60,70	567 920,76	2,49		
Cotisations sociales	5 224 165,34	13,55	9 525 553,71	25,36	-4 301 388,37	-45,16		
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	2 551 604,13	6,62	2 343 210,15	6,24	208 393,98	8,89		
Dotations aux provisions	18 196,00	0,05			18 196,00			
Valeurs comptables des immobilisations cédées	10 525,00	0,03	15 000,00	0,04	-4 475,00	-29,83		
Report en fonds dédiés	1 937 245,24	5,03	925 356,25	2,46	1 011 888,99	109,35		
Autres charges	209 167,15	0,54	73 672,61	0,20	135 494,54	183,91		
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	46 066 527,33	119,50	48 225 458,92	128,40	-2 158 931,59	-4,48		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-554 166,21	-1,44	-485 028,76	-1,29	-69 137,45	14,25		
Produits financiers								
De participations								
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé	758 985,34	1,97	118 671,92	0,32	640 313,42	539,57		
Autres intérêts et produits assimilés	117 042,11	0,30	233 090,97	0,62	-116 048,86	-49,79		
Reprises sur dépréciations & provisions								
Différences positives de change								
Produits des immo. financières cédées								
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie								
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	876 027,45	2,27	351 762,89	0,94	524 264,56	149,04		
Charges financières								
Dotations amort., dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées	375 091,55	0,97	399 154,33	1,06	-24 062,78	-6,03		
Différences négatives de change								
Valeurs comptables des immo financières cédées								
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie	10 000,00	0,03			10 000,00			
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	385 091,55	1,00	399 154,33	1,06	-14 062,78	-3,52		
RESULTATS FINANCIERS	490 935,90	1,27	-47 391,44	-0,13	538 327,34	-1 135,92		
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-63 230,31	-0,16	-532 420,20	-1,42	469 189,89	-88,12		
Produits exceptionnels								
Sur opération de gestion			133 644,95	0,36	-133 644,95	-100,00		
Sur opération en capital			597 187,86	1,59	-597 187,86	-100,00		
Reprises/provisions et transfert de char			236 200,00	0,63	-236 200,00	-100,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			967 032,81	2,57	-967 032,81	-100,00		
Charges exceptionnelles								
Sur opération de gestion			53 190,21	0,14	-53 190,21	-100,00		
Sur opération en capital			616 170,70	1,64	-616 170,70	-100,00		

Compte de résultat

UNAPEI30 - SECTIONS

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dotation aux amortissements et aux prov.		707 868,71	1,84	115 576,66	0,31	592 292,05	512,47
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI		707 868,71	1,84	784 937,57	2,09	-77 068,86	-9,82
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-707 868,71	-1,84	182 095,24	0,48	-889 963,95	-488,74
Participation des salariés							
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII							
Impôts sur les bénéfices		206 224,99	0,53	77 650,98	0,21	128 574,01	165,58
TOTAL VIII		206 224,99	0,53	77 650,98	0,21	128 574,01	165,58
PRODUITS		46 388 388,57	120,33	49 059 225,86	130,62	-2 670 837,29	-5,44
CHARGES		47 365 712,58	122,87	49 487 201,80	131,76	-2 121 489,22	-4,29
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-977 324,01	-2,54	-427 975,94	-1,14	-549 348,07	128,36
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée							



Compte de résultat

UNAPEI30 - SECTIONS

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat	46 231,35	0,12	42 751,65	0,11	3 479,70	8,14	
CONTRIBUTIONS PRODUITS	46 231,35	0,12	42 751,65	0,11	3 479,70	8,14	
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole	46 231,35	0,12	42 751,65	0,11	3 479,70	8,14	
CONTRIBUTIONS CHARGES	46 231,35	0,12	42 751,65	0,11	3 479,70	8,14	



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- **Présentation**
- **Règles et méthodes comptables**
- **Tableau de passage**
- **Analyse des résultats**
- **Résultats administratifs**
- **Analyse des reports à nouveau**
- **Tableau des immobilisations**
- **Tableau des amortissements**
- **Tableau des fonds associatifs**
- **Tableau des réserves et provisions**
- **Valeurs mobilières de placement**
- **Suivi des fonds dédiés**
- **Etat des créances et dettes**
- **Produits à recevoir**
- **Charges à payer**
- **Charges et produits constatés d'avance**
- **Charges et produits exceptionnels**
- **Engagements financiers**
- **Répartition des produits de l'activité**
- **Produits des Tiers financeurs**
- **Honoraires de commissariat aux comptes**
- **Répartition des effectifs du personnel**
- **Compte Résultat par Origine et Destination**
- **Compte Emplois-Ressources**



PRESENTATION

En liaison avec l'Unapei régionale, dont elle fait partie, et avec l'Unapei, reconnue d'utilité publique par le décret du 30 août 1963 (paru au Journal officiel le 4 septembre 1963) à laquelle elle adhère, l'association a pour objet :

- d'apporter aux personnes en situation de handicap et aux familles ayant un enfant, adolescent ou adulte en situation de handicap, et plus largement aux personnes vulnérables, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles, un esprit d'entraide et de solidarité, et de les amener à participer activement à la vie associative.

Avec une présence sur trois bassins du département (Nîmes, Ales, Bagnols), l'Unapei 30 est la première association parentale du Gard. Elle reste aujourd'hui animée par les familles et, comptant près de 600 salariés, gère 28 établissements et services médico-sociaux assurant l'accueil, le soin et l'insertion professionnelle de près de 900 enfants et adultes touchés par le handicap.

Elle est gérée par un conseil d'Administration constituée de membres entièrement bénévoles.

REGLES ET METHODES COMPTABLE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 67 354 559 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de – 977 324 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 26 mai 2026 par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration réuni en date du 21 avril 2026 a arrêté les comptes administratifs des établissements.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999,



- La loi n°83-353 du 30 avril 1983,
- Le décret 83-1020 du 29 novembre 1984,
- Les règlements comptables :
 - N°2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
 - N° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs,
 - N° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
 - N° 2019-04 du 08 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
 - N° 2018-06 du 05 Novembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
 - N° 2022-06 du 04 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, entré en application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 01 janvier 2025, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable générale.
- De l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.
- L'arrêté du 19 Décembre 2025 relatif au plan comptable applicable aux E.S.M.S. relevant du I de l'article L.312-1 du C.A.S.F.
- L'instruction codificatrice n°09-006 M22 du 31 mars 2009 (tome I : la cadre général).

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et au Plan Comptable Général en vigueur, tel que modifié par le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022- 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à



compter du 1er janvier 2025 et a été appliqué pour la première fois par l'Association au titre de l'exercice.

Ce changement de réglementation comptable, suite à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06, entraîne notamment :

- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- Un nouveau format d 'annexe,
- Et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers

Présentation des montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement ANC 2022-06

Nature du changement	Présentation antérieure	Présentation ANC 2022-06	Impact N	Impact comparatif N-1
Produits de cession d'immobilisations	Résultat exceptionnel	Résultat courant / selon nouvelle présentation	+ 708 639€	Reclassement de présentation
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	+ 95 530€	Reclassement de présentation

Immobilisations Incorporelles et Corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

▪ Logiciels	3 ans
▪ Agencement, aménagement des terrains	15 ans
▪ Constructions	8 à 50 ans
▪ Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
▪ Matériel et outillage	3 à 10 ans
▪ Matériel de transport	3 à 10 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
▪ Mobilier	3 à 15 ans



Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Gestion conventionnée : Présentation

Résultats de la gestion conventionnée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion conventionnée, dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

Les engagements de retraite de L'UNAPEI 30 ont fait l'objet d'une évaluation, au 31 décembre 2025, pour ses salariés présents à cette date.

Cette évaluation permet d'estimer l'engagement de l'Association à 2 766 158 €, charges sociales comprises. Il s'élevait à 2 603 174 € au 31/12/2024.

Le calcul prend en compte les dispositions des conventions collectives applicables au sein de l'Association et les tables de mortalité à jour.

Il est effectué avec les hypothèses suivantes :

- Taux de charges sociales et fiscales : 54%
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux d'augmentation des salariés : 2%
- Age de départ à la retraite : 64 ans

Aucune provision n'est comptabilisée au titre de cet engagement.

En revanche, le montant des indemnités prévisionnelles à verser lors des départs en retraite sur les sept prochains exercices, charges sociales incluses, est théoriquement pris en charge par les financeurs l'année de leur décaissement par l'Association.

Les financeurs ont permis à l'association de constituer par avance des provisions à hauteur de 1 181 795€ au 31 décembre 2025 correspondant à une partie de cette dette. Cette provision ne correspondant pas à l'engagement total, elle a été reclassée dans les comptes combinés en compte 1159200, en report à nouveau de charges et produits à financements différés, conformément à l'EC 2020-36 de 07/2021.



Relations avec les financeurs :

Le décret tarification du 21 décembre 2016 est venu fixer la fin du principe du volontariat en matière de CPOM pour les établissements sous compétence de l'ARS.

Ainsi conformément à la réglementation, la Direction Générale de l'ARS Occitanie a désigné la liste des gestionnaires qui devaient passer en CPOM en 2017. Concernant L'Unapei 30 le CPOM a été signé en octobre 2018, avec une date rétroactive d'application au 01/01/2018, sur la période 2018-2022.

A la demande de l'ARS, la mise en place du prochain CPOM a été décalée à nouveau d'une année par la signature d'un avenant de prolongation en date du 09/02/2024. La signature d'un nouveau CPOM pour la période 2025-2029 est planifiée sur le 3^{ème} trimestre 2026 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Du côté des établissements sous compétence du CD 30, la validation d'un CPOM sur la période 2018-2022 a également été obtenue et signé en octobre 2018 avec une date rétroactive d'application au 01/01/2018, sur la période 2018-2022.

A la demande du CD 30, la mise en place du prochain CPOM a été décalée d'une année pour conserver la même périodicité que l'ARS.

La gestion de l'Ehpad St-Roch ayant été reprise en juillet 2020, cet établissement reste en gestion autonome, en dehors des deux CPOM.



Faits marquants de l'exercice :**Siège :**

Le renouvellement de l'autorisation du siège a été acté en date du 13/12/2021 pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026.

Services Mobiles :

Le SESSAD a obtenu une extension non importante de 20 places pour l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) dont 10 places SESSAD pour l'accompagnement précoce des jeunes enfants TSA. Cette extension porte l'autorisation à 15 places sur le secteur alésien et à 33 places sur le secteur bagnolais.

ESAT Saint Exupéry :

Un PPI a été déposé le 16 décembre 2024, relatif aux travaux de réhabilitation de l'établissement permettant tout à la fois de rénover l'établissement, de l'adapter aux besoins actuels mais aussi d'améliorer la qualité de vie au travail des travailleurs handicapés et des professionnels de l'ESAT. Après l'obtention pour le PPI d'un avis favorable de l'ARS le 2 janvier 2025, les dépôts des dossiers administratifs relatifs aux travaux ont été réalisés, de sorte que les travaux devraient avoir lieu sur l'année 2026.

Projet Cez'Attitude :

Le projet de Cez'Attitude sur le bassin de Bagnols-sur-Cèze par transfert des autorisations du FH Bernadette, du FV et du FAM LES Agarrus est en cours de construction. Les travaux de construction des logements et des bureaux hébergeant les services de l'Unapei 30 se sont poursuivis en 2024. La livraison prévue sur le premier semestre 2026, a été décalée au troisième trimestre 2026.

Ehpad Saint Roch :

L'association a repris en date du 1^{er} juillet 2020 la gestion de l'Ehpad Saint Roch situé en cœur de ville de Bagnols.

Cet établissement était sous administration provisoire depuis le 1^{er} juillet 2019.

L'activité de l'Ehpad était comprise dans les comptes de l'association, uniquement pour 6 mois sur 2020, et pour une année entière en 2021. A compter de 2022, les exercices présentés dans les comptes ont une durée égale.

Le bâtiment ancien dont l'association n'est pas propriétaire montre des signes importants de dégradation que nous traitons au mieux afin de garantir la sécurité des usagers. Cela démontre



à quel point le précédent gestionnaire n'avait pas réalisé les nécessaires travaux d'entretien et de réparation au cours des 20 dernières années. Ces décisions de dépenses incontournables pèsent sur le résultat de la structure ainsi que sur la trésorerie de l'établissement. La commission de sécurité a au cours du 4ème trimestre 2024 rendu un avis défavorable à la suite de la visite de l'établissement. Cet avis, engage l'association et ses partenaires à réaliser dans les plus brefs délais le nouveau projet de l'Ehpad. En attendant, un schéma directeur d'actions à mener a été travaillé en lien avec le SDIS et la Commission Communale de Sécurité. Ce dernier est en cours de validation auprès du Maire de Bagnols-sur-Cèze et devrait aboutir à l'autorisation d'utiliser les locaux actuels jusqu'à la sortie sur la période 2028/2029 dans de nouveaux locaux.

Le Conseil Départemental du Gard, et la Délégation Départementale de l'ARS ont validé en fin d'année 2025, le nouveau projet incluant :

- Des extensions de places d'EHPAD (pour atteindre 60 places) par redéploiement de places existantes gelées sur le Département (incluant des places de PASA), décision conjointe, 2 places d'hébergement temporaire, 6 places d'accueil de jour,
- La création d'une unité PHV (10 places) décision du CD 30,
- La création de 16 places de MAS, décision ARS – le territoire du Gard Rhodanien en étant totalement dépourvu).

Qualification DON en CONFIANCE :

Au cours de l'année 2022, l'Association a obtenu la qualification « Don en confiance » qui permet de garantir aux tiers, une transparence du mode de fonctionnement de l'entité. En 2025 l'Unapei 30 s'est vue renouvelée cette qualification.

Congés Payés et arrêts maladie :

La loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne du 22 Avril 2024 apporte une réponse aux jurisprudences du 13 septembre 2023 de la Cour de cassation. Elle met en conformité le droit Français avec le droit de l'Union Européenne en consacrant le principe selon lequel les salariés en arrêt maladie acquièrent des congés payés. Elle instaure, notamment, un délai de report de congés limité à 15 mois ainsi que de nouvelles obligations pour les employeurs.

A la clôture 2023, l'Association Unapei 30 a procédé à une analyse de sa situation au regard de cette nouvelle loi. Le montant du passif éventuel s'élèverait à 37 618€ brut chargé. Ce montant a fait l'objet d'une provision dans les comptes annuels. Au 31/12/2025, la provision est maintenue dans les comptes de l'association, le risque étant toujours actif.

SOCIAL :

1°) L'association a une dette comptabilisée envers les salariés, concernant les congés à payer acquis au 31 décembre 2025, d'un montant de 2 043 392€ charges sociales et fiscales



comprises. La variation de cette dette entre le 1er janvier et le 31 décembre a été comptabilisée en charge de l'exercice pour chaque établissement.

2°) Le versement depuis 2024 du SEGUR pour les exclus, qui représentent environ 25 % de nos effectifs, a permis de gommer partiellement le fort sentiment d'injustice et d'améliorer l'attractivité de notre secteur. Il reste que près de la moitié du financement du SEGUR pour tous n'a pas été financé en 2024, ce qui représente pour l'Unapei 30 une enveloppe de 350 K€. En 2025, il reste une enveloppe d'environ 233 K€. A partir de l'année 2026, l'intégralité du SEGUR devrait être financé.

3°) L'année 2024 a été l'occasion de réaliser l'ensemble des évaluations HAS de nos ESMS. Au-delà des excellents résultats obtenus, ces évaluations ont permis à nos professionnels de mesurer la qualité du travail qu'ils accomplissent.

L'année 2025 a permis de mettre en œuvre les plans d'action identifiés suite à cette évaluation.

4°) Dans le cadre de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, l'Association communique la rémunération brute des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et/ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Pour l'exercice 2025, cette rémunération s'élève à 328 381€.

5°) L'UNAPEI30 détient au 31 décembre 2025 une participation de 99,80% dans la SCI Delphine. Celle-ci est valorisée pour 137 852 € dans les comptes de l'association. La SCI est propriétaire d'un immeuble situé 4 rue de la coronelle à Bagnols-sur-Cèze (localisation du SASEA) et depuis octobre 2012 de locaux de bureaux situés au 2 impasse Robert Schuman à Nîmes (localisation du siège).

Le résultat comptable de la SCI au 31 décembre 2025 est de 54 643 € et le total des capitaux propres de 407 958€. Le résultat 2024 n'a pas été distribué mais affecté en réserve.

Contentieux :

L'association doit faire face au 31 décembre 2025 à 5 litiges prudhommaux. La quantification s'élève aux environs de 250 K€ et résulte des demandes des salariés et non du risque encouru par l'association. Le montant de la provision comptabilisée au 31 décembre 2025 s'élève à 246 600€

Contributions volontaires en nature :

En accord avec l'arrêté ANC 2018-06, les comptes 2025 font apparaître en pied de résultat le montant des contributions volontaires, valorisées pour un montant de 46 231€.



Le nombre d'heures de contributions volontaires réalisées par les bénévoles s'élèvent à 2 264 heures pour l'année 2025.

Les heures dédiées au fonctionnement de l'association ont été valorisées pour un montant de 20 123 € (bureaux, conseils d'administration, assemblée générale, bureaux exécutifs).

Les heures ont été valorisées au taux horaire du SMIC (Taux horaire brut en vigueur +54% de charges) pour les bénévoles, et au taux de 25€ brut + 54% de charges pour les heures réalisées par le Président et les Présidents adjoints.

L'utilisation de locaux à titre gratuit au cours de l'année 2025 n'est pas significative.

2025	Total heures	Valorisation
administratif	452,00	16 209,92
Gouvernance/Bureau/CA/AG	762,50	20 122,66
CVS/CEOFamilles	-	-
Projets	143,50	4 868,09
Groupes de travail	94,50	2 516,88
Opération Brioches	185,50	4 323,18
Représentation extérieure	172,50	4 489,44
Réseau Unapei	329,50	9 766,16
Commissions	13,00	439,89
Evenements	110,50	3 617,80
	2 263,50	66 354,01

Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

Néant



TABLEAU DE PASSAGE DIFFERENCE M22- ANC 2019-04

Les comptes 142000 provisions pour renouvellement d'immobilisations, 687420 et 787420 dotations et reprises sur provisions pour renouvellement d'immobilisations ont été maintenus dans les comptes des établissements. Ils ont été retraités en consolidation de la façon suivante :

Compte 142 000 basculé dans le compte 192100 Fond dédiés à l'investissement pour un montant de 9 311 599 € au 31/12/2025,

Compte 687420 basculé dans le compte 689200 pour un montant de 852 000 €,

Compte 787420 basculé dans le compte 789200 pour un montant de 186 276 €.

Ce transfert a pour impact de réduire le résultat d'exploitation de 665 724 €, le portant à -554 166 € contre 111 558 € avant retraitement.

RETRAITEMENT PROVISION IFC

Le compte 153000 provisions pour pensions, a été maintenu dans les comptes des établissements. Il a été retraité en consolidation de la façon suivante :

Compte 153 000 basculé dans le compte 115920 RAN charges activités sociales et médico-sociales pour un montant de 1 181 795€ au 31/12/2025,

Ce transfert a un impact sur la présentation bilancielle en renforçant les capitaux propres.

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Etant donné que l'emprunt PLS sur le Foyer Paul Cézanne d'un montant nominal de 2 850 000€ était à taux variable, et au vu de l'évolution des taux, il a été décidé de procéder au cours de l'exercice 2022, au remboursement par anticipation de ce dernier, suivi de la souscription d'un nouveau prêt au taux fixe de 1.10% sur la durée restante à courir, soit 84 trimestres.

Ceci a eu pour conséquence l'application d'une pénalité de rachat d'un montant de 67 121€ comptabilisée dans le compte 481600 frais d'émission des emprunts, qui sera amortie sur la durée restante du nouveau prêt, dont 799€ basculés en charge sur l'exercice 2025.



RETRAITEMENT PARTICIPATION DES RESIDENTS EHPAD

Les comptes 735310 produits à charge des usagers - hébergement, 735320 produits à charge des usagers – dépendance et 735330 produits à charge des usagers – dépendance (TM) ont été maintenus dans les comptes de l'Ehpad. Ils ont été retraités en consolidation de la façon suivante :

Compte 735310 basculé dans le compte 706100 prestations services – Ehpad résidents payants pour un montant de 561 639 € au 31/12/2025, tout comme les comptes 735320 et 735330 pour respectivement 24 083 € et 55 181 €.

Ces transferts n'ont pas d'impact sur la présentation du résultat d'exploitation.



ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
UNAPEI- GESTION PROPRE	69 847,73			
SIEGE ADMINISTRATIF			1 965,98	
LES VIOLETTES - I.M.P./I.M.PRO				69 033,93
LES VIOLETTES - S.A.S.E.A.			112 814,44	
LES VIOLETTES - TREMLIN			26 701,44	
SESSAD - PCPE - EMAS - C360 - APPV			111 153,07	
ROCHEBELLE - I.M.P./I.M.PRO				61 639,36
ROCHEBELLE - AUTISME				7 869,91
ROCHEBELLE - POLYHANDICAP			32 147,60	
ROCHEBELLE - UEMA			29 228,62	
LE TAVERNOL - FOYER				122 523,61
LE TAVERNOL - SAVS				2 555,71
PAUL CEZANNE FOYER DE VIE				65 252,29
BERNADETTE - FOYER			23 726,82	
BERNADETTE - SAVS LOGEMENTS			63 057,61	
BERNADETTE - SAVA SAVA			32 163,36	
OUSTALADO - FOYER DE VIE				365 196,15
OUSTALADO - SAVS			17 953,75	
LES AGARRUS - FOYER DE VIE				145,31
C.E.M.A. GUILLAUMET			81 539,07	
E.S.A.T. ST EXUPERY - B.P.A.S.			108 406,46	
E.S.A.T. ST EXUPERY - B.A.P.C.	112 431,17			
E.S.A.T. LES GARDONS - B.P.A.S.			38 364,26	
E.S.A.T. LES GARDONS - B.A.P.C.	328 719,31			
E.S.A.T. VERONIQUE - B.P.A.S.				137 513,08
E.S.A.T. VERONIQUE - B.A.P.C.		33 869,14		
E.A.M. VILLARET GUIRAUDET				358 679,38
F.A.M. LES YVERIERES				480 553,17
E.A.M. LES MASSAGUES			14 896,63	
F.A.M. LES AGARRUS				3 767,07
EHPAD SAINT ROCH				473 843,22
TOTAUX	510 998,21	33 869,14	694 119,11	2 148 572,19



RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONVENTIONNEE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE ANTERIEUR	DEPENSES NON OPPOSABLES	RESULTAT ADMINISTRATIF
SIEGE ADMINISTRATIF	1 965,98		37 287,23	39 253,21
LES VIOLETTES - I.M.P./I.M.PRO	- 69 033,93		2 858,88	- 66 175,05
LES VIOLETTES - S.A.S.E.A.	112 814,44		- 2 687,80	110 126,64
LES VIOLETTES - TREMLIN	26 701,44		3 853,79	30 555,23
SESSAD - PCPE-EMAS-C360-APPV	111 153,07		1 826,23	112 979,30
ROCHEBELLE - I.M.P./I.M.PRO	- 61 639,36		11 250,42	- 50 388,94
ROCHEBELLE - AUTISME	- 7 869,91		3 355,38	- 4 514,53
ROCHEBELLE - POLYHANDICAP	32 147,60		5 131,77	37 279,37
ROCHEBELLE - UEMA	29 228,62		- 5 792,40	23 436,22
LE TAVERNOL - FOYER	- 122 523,61		6 089,19	- 116 434,42
LE TAVERNOL - SAVS	- 2 555,71		144,51	- 2 411,20
PAUL CEZANNE - FOYER DE VIE	- 65 252,29		2 220,50	- 63 031,79
BERNADETTE - FOYER	23 726,82		2 376,44	26 103,26
BERNADETTE - SAVS LOGEMENTS	63 057,61		- 6 111,46	56 946,15
BERNADETTE - SAVA SAVA	32 163,36		1 144,10	33 307,46
OUSTALADO - FOYER DE VIE	- 365 196,15		- 11 634,71	- 376 830,86
OUSTALADO - SAVS	17 953,75		- 2 710,86	15 242,89
LES AGARRUS - FOYER DE VIE	- 145,31		7 561,86	7 416,55
C.E.M.A. GUILLAUMET	81 539,07		4 664,19	86 203,26
E.S.A.T. ST EXUPERY - B.P.A.S.	108 406,46		18 056,66	126 463,12
E.S.A.T. ST EXUPERY - B.A.P.C.	112 431,17			112 431,17
E.S.A.T. LES GARDONS - B.P.A.S.	38 364,26		668,04	39 032,30
E.S.A.T. LES GARDONS - B.A.P.C.	328 719,31			328 719,31
E.S.A.T. VERONIQUE - B.P.A.S.	- 137 513,08		- 24 977,75	- 162 490,83
E.S.A.T. VERONIQUE - B.A.P.C.	- 33 869,14			- 33 869,14
E.A.M. VILLARET GUIRAUDET	- 358 679,38		20 703,38	- 337 976,00
F.A.M. LES YVERIERES	- 480 553,17		- 26 411,26	- 506 964,43
E.A.M. LES MASSAGUES	14 896,63		23 459,45	38 356,08
F.A.M. LES AGARRUS	- 3 767,07		2 013,80	- 1 753,27
EHPAD SAINT ROCH	- 473 843,22		18 195,90	- 455 647,32
TOTAUX	- 1 047 171,74	-	92 535,48	- 954 636,26



ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAUX

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
UNAPEI - GESTION PROPRE				
R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.	99 972,00			
R.A.N. Créiteur	200 414,68			
R.A.N. Débiteur				
SIEGE ADMINISTRATIF				
Excedent 2024 SCTF			37769,15	
Dépenses CP				131 168,93
LES VIOLETTES - I.M.P./I.M.PRO				
Dépenses CP				96 571,20
R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.			51 950,39	
Excedent 2024 SCTF			91 908,21	
LES VIOLETTES - S.A.S.E.A.				
Dépenses CP				76 585,88
R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.			50 920,13	
RAN Bénéficiaire Acquis			20 434,00	
Excedent 2024 SCTF			191 438,31	
LES VIOLETTES - TREMPLIN				
Deficit 2024 SCTF				61 857,32
Dépenses CP				1 750,52
SESSAD - Services Mobiles				
APPV - C360 - EMAS				
Dépenses CP				95 986,19
Deficit 2024 SCTF				67 643,87
R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.			8 095,65	
RAN Bénéficiaire Acquis			290 276,00	
Excédent 2024 SCTF			130 775,19	
I.M.E ROCHEBELLE				
Dépenses CP				215 198,91
R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.			40 199,00	
RAN Deficitaire Acquis				90 156,00
RAN Bénéficiaire Acquis			287 480,00	
Excédent 2024 SCTF			3 873,78	
Deficit 2024 SCTF				60 945,85
LE TAVERNOL - FOYER				
RAN Hors GC	83 715,84			
RAN Beneficiaire Acquis			12 672,00	
Deficit 2024 SCTF				180 738,81
Dépenses CP				53 902,04



ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAUX

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
LE TAVERNOL - SAVS				
LE TAVERNOL - SAVS				
RAN Beneficiaire Acquis			26 854,00	5 083,70
Deficit 2024 SCTF				17 238,83
Dépenses CP				
FOYER PAUL CEZANNE				
Dépenses CP				30 933,16
Deficit 2024 SCTF				94 595,59
BERNADETTE - FOYER				
Dépenses CP				34 777,22
RAN Bénéficiaire Acquis			24 595,00	23 050,62
Deficit 2024 SCTF				
BERNADETTE - SAVS LOGEMENTS				
RAN Beneficiaire Acquis			53 090,00	13 553,38
Dépenses CP				
Excédent 2024 SCTF			37 854,39	
BERNADETTE - SAVA SAVA				
RAN Beneficiaire Acquis			7 031,00	10 608,64
Dépenses CP				
Excédent 2024 SCTF			34 714,33	
OUSTALADO - SAVS				
Dépenses CP				15 938,85
Excédent 2024 SCTF				33 655,91
OUSTALADO - FDV				
Dépenses CP				123 853,21
RAN Déficitaire Acquis				415 446,00
Deficit 2024 SCTF				344 681,29
RAN Affecté MES. EXPLOIT.			109 680,95	
RAN Beneficiaire Acquis			20 220,00	
LES AGARRUS - FOYER DE VIE				
RAN Beneficiaire Acquis			18 284,00	71 277,65
Dépenses CP				99 917,79
Deficit 2024 SCTF				
C.E.M.A. GUILLAUMET				
RAN Hors GC	22 061,64			
RAN Beneficiaire Acquis			384 556,00	712,66
RAN Deficitaire Acquis				
Excedent 2023 SCTF			84 908,27	
R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.			11 289,19	
Dépenses CP				14 176,62



ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAUX

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
E.S.A.T. ST EXUPERY - B.P.A.S. Dépenses CP Excedent 2023 SCTF RAN Beneficiaire Acquis R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.			273 054,26 488 478,00 2 953,55	41 311,72
E.S.A.T. ST EXUPERY - B.A.P.C. RAN Débiteur RAN Hors GC R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.	25 835,75 9 000,00	59 702,84		
E.S.A.T. LES GARDONS - B.P.A.S. Dépenses CP Excedent 2024 SCTF			129 356,43	10 106,05
E.S.A.T. LES GARDONS - B.A.P.C. RAN débiteur R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.	142 982,43	85 950,57		
E.S.A.T. VERONIQUE - B.P.A.S. Dépenses CP Deficit 2024 SCTF R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.			560,00	86 833,96 179 044,04
E.S.A.T. VERONIQUE - B.A.P.C RAN Crediteur RAN debiteur R.A.N. Cr affecté aux MES.EXPLOIT.	35 000,00 6 400,00	550 793,12		
E.A.M. VILLARET GUIRAUDET RAN Beneficiaire Acquis RAN Deficitaire Acquis Dépenses CP Deficit 2023 SCTF RAN Affecté MES. EXPLOIT. Deficit 2024 SCTF			49 158,00 6 500,00	14 514,50 182 960,85 507 115,82
F.A.M. LES YVERIERES Dépenses CP RAN Deficitaire Acquis Deficit 2024 SCTF				229 475,95 1 241 060,00 304 921,93
E.A.M. LES MASSAGUES Dépenses CP RAN Deficitaire acquis RAN Beneficiaire Acquis Excédent 2024 SCTF			13 696,00 31 615,47	197 787,22 171 384,08



ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAUX

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONVENTIONNEE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
F.A.M. LES AGARRUS				
RAN Beneficiaire Acquis			32 103,00	
Dépenses CP				4 936,86
Deficit 2024 SCTF				53 850,73
EHPAD ST ROCH				
RAN Deficitaire				411 642,42
Deficit 2020 SCTF				93 746,97
Deficit 2021 SCTF				144 561,64
Deficit 2022 SCTF				223 389,66
Deficit 2023 SCTF				421 847,02
Deficit 2024 SCTF				327 631,98
Dépenses CP				85 860,90
TOTAUX	625 382,34	696 446,53	3 058 343,65	7 415 990,94



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions Apports	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	-				-
Autres immobilisations incorporelles	107 228,16	43 661,32		-	150 889,48
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	107 228,16	43 661,32	-	-	150 889,48
Terrains	1 574 075,58				1 574 075,58
Constructions sur sol propre	34 745 443,57		543 206,37		34 202 237,20
Construction sur sol d'autrui	2 290 049,97			293 635,57	2 583 685,54
Installations générales, agencements des constructions	6 430 606,18	153 364,79	22 235,77	299 131,67	6 860 866,87
	-				-
Install. Techniques, Matériel et out.	5 635 613,05	303 234,62	35 180,60	25 142,80	5 928 809,87
Install. Générales, agencements div.	2 460 282,28	49 423,16	157 169,50	33 732,88	2 386 268,82
Matériel de transport	1 842 707,41	93 738,93	55 355,80		1 881 090,54
Matériel de bureau et informatique	4 020 521,81	90 832,20			4 111 354,01
Mobilier	-				-
Autres immobilisations corporelles	273 535,54	443,96			273 979,50
Immobilisations affectées ou mises à d	-				-
	-				-
Immobilisations en cours	2 871 784,11	540 247,44		- 651 642,92	2 760 388,63
Avances et acomptes	-				-
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	62 144 619,50	1 231 285,10	813 148,04	-	62 562 756,56
Participations et créances rattachées	-				-
Autres titres immobilisés	6 521 127,30	4 506 039,00	4 000 000,00		7 027 166,30
Prêts et autres immob. Financières	286 981,44		5 771,51		281 209,93
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	6 808 108,74	4 506 039,00	4 005 771,51	-	7 308 376,23
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	69 059 956,40	5 780 985,42	4 818 919,55	-	70 022 022,27



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement. Indiquer le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'Amortissement	Amortissements début exercice	Augmentations Apports	Diminutions Virements	Reclassement	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement			-				-
Autres immobilisations incorporelles	3 - 5 ans	Linéaire	104 420,41	3 598,79	-		108 019,20
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES			104 420,41	3 598,79	-	-	108 019,20
Aménagement terrains	5 - 30 ans	Linéaire	44 763,32	4 800,70			49 564,02
Constructions sur sol propre	3 - 45 ans	Linéaire	16 296 583,08	1 215 567,67	542 277,94		16 969 872,81
Construction sur sol d'autrui	10 - 40 Ans	Linéaire	1 959 094,17	94 226,10			2 053 320,27
Installations générales, agencements des constructions	5 - 10 ans	Linéaire	4 745 847,82	300 184,11	21 636,67		5 024 395,26
Install. Techniques, Matériel et out.	5 - 10 ans	Linéaire	4 370 642,19	353 328,49	35 757,76		4 688 212,92
Install. Générales, agencements div.	5 - 10 ans	Linéaire	1 878 986,65	94 034,07	153 617,52		1 819 403,20
Matériel de transport	4 - 5 ans	Linéaire	1 721 701,50	36 338,80	55 355,80		1 702 684,50
Matériel de bureau et informatique	3 - 5 ans	Linéaire	3 401 887,50	197 903,90	1 521,00		3 598 270,40
Mobilier			-				-
Autres immobilisations corporelles	5 - 20 ans	Linéaire	199 527,28	16 153,55			215 680,83
Immobilisations en cours			-				-
Avances et acomptes			-				-
TOTAL IMMOB. CORPORELLES			34 619 033,51	2 312 537,39	810 166,69	-	36 121 404,21
TOTAL AMORTISSEMENTS			34 723 453,92	2 316 136,18	810 166,69	-	36 229 423,41



TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

NATURE	Montant début exercice	Augmentations Apports	Transfert	Diminutions	Montant fin exercice
Patrimoine intégré	903 230,51				903 230,51
Fonds statutaires	258 614,45				258 614,45
Subventions d'invest. biens renouvelables	-				-
Autres fonds propres S.D.R.	1 231 240,54				1 231 240,54
Apports S.D.R. - A.A.P.E.I.	3 377 532,07				3 377 532,07
Apports S.D.R. - A.B.P.E.I.	1 084 457,46				1 084 457,46
TOTAL FONDS SANS DROIT DE REPRISE	6 855 075,03	-	-	-	6 855 075,03
Réserves	18 062 188,48	757 785,97		8 355,08	18 811 619,37
Report à nouveau	- 505 699,18	251 041,00		74 760,44	- 329 418,62
Report à nouveau gestion conventionnée	- 1 563 810,84	3 701 919,52		5 055 606,26	- 2 917 497,58
Apport A.D.R. - A.B.P.E.I.	717 233,44				717 233,44
Ecart de réévaluation	-				-
Subvention d'invest. biens non renouv.	1 202 695,32	21 643,60		104 469,28	1 119 869,64
Provisions règlementées	1 578 748,08	669 868,71		312,64	2 248 304,15
Subvention d'investissement sous condition	-				-
Résultat comptable de l'exercice	- 427 975,94	- 977 324,01		- 427 975,94	- 977 324,01
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	19 063 379,36	4 424 934,79	-	4 815 527,76	18 672 786,39
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	25 918 454,39	4 424 934,79	-	4 815 527,76	25 527 861,42



TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Transfert	Reprises de l'exercice	Montant fin exercice
Réserves statutaires ou contractuelles	-				-
Réserves réglementées :					
- Investissement	13 444 218,35	757 344,11			14 201 562,46
- Trésorerie	154 717,30				154 717,30
- Couverture BFR	931 546,95				931 546,95
- Compensation des déficits	1 101 879,22	441,86		8 355,08	1 093 966,00
- Compensation fusion	394 622,91				394 622,91
- Compensation des amortissements	1 963 209,09				1 963 209,09
Autres réserves	71 994,66				71 994,66
TOTAL RESERVES	18 062 188,48	757 785,97	-	8 355,08	18 811 619,37
Couverture du B.F.R.	42 948,00				42 948,00
Renouvellement des immobilisations	-				-
Amortissements dérogatoires	-				-
Différence sur réalisation d'éléments d'actif	1 535 800,08	669 868,71		312,64	2 205 356,15
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 578 748,08	669 868,71	-	312,64	2 248 304,15
Provisions pour litiges	298 744,00	65 000,00		117 144,00	246 600,00
Provisions pour risques	137 617,89	81 391,00		-	219 008,89
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)	447 297,42	-		-	447 297,42
Provisions pour départ retraite	-				-
Provisions pour grosses réparations	-				-
Autres provisions pour risque et charges	23 523,84	-		-	23 523,84
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	907 183,15	146 391,00	-	117 144,00	936 430,15
Dépréciation :					
- Immobilisations incorporelles	-				-
- Immobilisations corporelles	-				-
- Immobilisations financières	-				-
- Stocks et en-cours	-				-
- Comptes clients et usagers	467 868,03	145 272,95		128 530,31	484 610,67
- Placements	-				-
TOTAL DEPRECIATION	467 868,03	145 272,95	-	128 530,31	484 610,67
TOTAL PROVISIONS	2 953 799,26	961 532,66	-	245 986,95	3 669 344,97



VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN					
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions Apports	reclassement	Cessions	Valeur brute fin exercice 31-12-25
Livret A - C.R.C.A.	84 907,91	1 832,58			86 740,49
CRCA CSL	85 321,51	866,56			86 188,07
CREDIT COOPERATIF CSL	419 324,37	3 773,92			423 098,29
CEL R REMUNERE	7 200 000,00			550 000,00	6 650 000,00
DEPOTS A TERME - CREDIT COOPERATIF	-				-
OBLIGATIONS CRCA	168 500,00				168 500,00
OBLIGATIONS BPCE	144 690,00				144 690,00
OBLIGATIONS ARKEA	279 150,00				279 150,00
OBLIGATIONS GROUPAMA	192 400,00				192 400,00
PARTS SOCIALES C.COOPERATIF	193 675,00				193 675,00
OBLIGATIONS C.R.C.A. NANTIES	10 000,00			10 000,00	-
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	8 777 968,79	6 473,06	-	560 000,00	8 224 441,85

PLUS ET MOINS VALEURS LATENTES					
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice		Plus-value latente	Moins-value latente
Compte placement CRCA (VMP)	10 000,00	10 000,00		-	-
VMP BFCC	193 675,00	193 675,00			
OBLIGATIONS CRCA (garantie cez+oustalado)	168 500,00	188 079,94		19 579,94	-
OBLIGATIONS BCPE (garantie cez+oustalado)	144 690,00	140 448,05		-	4 241,95
OBLIGATIONS ARKEA (garantie cez+oustalado)	279 150,00	296 880,12		17 730,12	-
OBLIGATIONS GROUPAMA (garantie cez+oustalado)	192 400,00	201 679,93		9 279,93	-
PARTS SOCIALES C.COOPERATIF	318 099,75	318 099,75		-	-
PLACEMENT CONTRAT CAPI TRESO ETABTS	4 500 000,00	4 322 178,70		-	177 821,30
PLACEMENT CONTRAT CAPI garantie ESAT VERONIQUE	1 750 000,00	1 861 327,11		111 327,11	-
PLACEMENT CONTRAT CAPI GPA	500 000,00	545 034,58		45 034,58	-
FPC UNIFED EPARGNE HORIZON	180 228,98	200 018,84		19 789,86	-
PLUS ET MOINS VALEURS LATENTES	8 236 743,73	8 277 422,02		222 741,54	182 063,25

Concernant les moins-values, il n'a pas été comptabilisé de dépréciation en comptabilité à la clôture de l'exercice pour les raisons suivantes :

- Obligations : capital garanti à l'échéance, sauf défaut de l'émetteur,
- Placements : constitués à hauteur de 70% de fonds euros à capital garanti.

Qui plus est, l'ensemble des plus-values nettes reste largement positif



VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

PLUS ET MOINS VALEURS DE L'EXERCICE ET INTERETS					
NATURE DES TITRES	Plus-values et intérêts de l'exercice	Moins-values de l'exercice		Dotation aux provisions	Reprise de provisions
FPC UNIFED EPARGNE HORIZON	-				
OBLIGATIONS CRCA	4 000,00	10 000			
OBLIGATIONS BPCE	4 340,00				
OBLIGATIONS ARKEA	10 125,00				
OBLIGATIONS GROUPAMA	6 750,00				
COUPONS NANTIS CRCA IME ROCHEBELLE	-				
PARTS SOCIALES C.COOPERATIF CRCA	6 205,24				
CONTRAT DE CAPITALISATION CA INDOSUEZ	681 259,94				
INTERETS LIVRET A	1 832,58				
INTERETS CSL	26 390,26				
INTERETS COMPTES REMUNERES CAISSE EPARGNE	135 124,43				
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE	876 027,45	10 000,00		-	-



SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES :	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice (compte 194) A	Reclassement	Fonds à engager suite à la fusion (comptes 6898) B	Utilisation en cours d'exercice (comptes 7898) C	Transfert	Fonds restants à engager en fin d'exercice (compte 194) D=A+B-C
Resources :							
Subvention CARSAT pour participation frais de formation		-					-
Fonds dédiés sur contrib. Fin. ESMS Fonctionnement		1 488 796,09		451 242,01	616 872,09		1 323 166,01
Fonds dédiés sur contrib. Fin. ESMS Investissement		8 779 668,86		855 069,51	222 798,86	1 997,60	9 413 937,11
Fonds dédiés sur subv. Fonctionnement		-					-
Fonds dédiés sur subv. Investissement		183 999,24		-	12 743,04	3 579,76	174 835,96
TOTAL SUBVENTIONS FONCT. AFFECT.	-	10 452 464,19	-	1 306 311,52	852 413,99	5 577,36	10 911 939,08
DONS MANUELS, LEGS ET DONATIONS AFFECTEES :							
Resources :							
Dons manuels		237 473,66					237 473,66
Sous-total :	-	237 473,66	-	-	-		237 473,66
Legs et donations Autres		1 256 837,05		630 933,72	31 437,40		1 856 333,37
Sous-total :	-	1 256 837,05	-	630 933,72	31 437,40		1 856 333,37
TOTAL	-	1 494 310,71	-	630 933,72	31 437,40	-	2 093 807,03



SUIVI DES FONDS DEDIES

Les provisions pour renouvellement des immobilisations, comptabilisées initialement au niveau des établissements en provisions réglementées, ont été réaffectées dans les comptes consolidés en fonds dédiés et s'élèvent à la clôture 2025 à 9 311 599 € (inclus dans les 9 413 937 €). Elles sont constituées en vue d'anticiper des acquisitions ou travaux réalisés et restant à amortir ou à venir, notamment:

-IME de ROCHEBELLE : Travaux complémentaires	1 392 292
-ESAT VERONIQUE : Construction et relocalisation du nouvel ESAT	1 276 529
-EAM VILLARET GUIRAUDET : Travaux nécessités par la vétusté des locaux + sauteuse	161 117
-FOYER OUSTALADO : Travaux d'accessibilité	692 308
-SAVS OUSTALADO : Travaux d'accessibilité	56 338
-IME LES VIOLETTES : Travaux de toiture et de sécurité incendie + travaux à l'internat au SASEA	1 528 521
-FOYER BERNADETTE : Projet PHV	250 513
-FAM YVERIERES : Construction d'une cuisine satellite et travaux nécessités par la vétusté des locaux + aménagements environnement "Autisme" + travaux à la MAS	405 672
-FOYER AGARRUS : Projet PHV	651 800
-FOYER PAUL CEZANNE : Travaux de réfection du hangar	154 165
-TAVERNOL : Travaux de réfection	20 000
-EAM les MASSAGUES : Aménagement des locaux soins et extension	501 669
-ESAT LES GARDONS : Travaux de reconstruction	1 235 000
-SESSAD : Travaux de réaménagement + acquisition de 2 véhicules	77 500
-ESAT ST-EXUPERY : Travaux de réaménagement des locaux	535 000
-CEMA : Réfection du mur d'enceinte	41 174
-FAM AGARRUS : Projet CEZ ATTITUDE	10 000
-SIEGE : Aménagement des locaux du nouvel siège administratif	115 000
-EHPAD : Travaux de mise en conformité	207 000

9 311 599

Le montant des reprises effectuées est conforme aux PPI et plans d'amortissement et permet de neutraliser la dotation aux amortissements comptabilisées



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
		A 1an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
créances rattachées à des participations	44 423,01			44 423,01
Prêts	0,00			
Autres immobilisations financières	7 126 101,22	3 898,85	228 192,29	6 894 010,08
Débiteur et comptes rattachés	1 312 353,95	1 312 353,95		
Autres créances	3 644 304,12	3 644 304,12		
Charges constatées d'avance	274 453,05	274 453,05		
TOTAL CREANCES	12 401 635,35	5 235 009,97	228 192,29	6 938 433,09

DETTES	Montant brut	DE LIQUIDITE DU PASSIF		
		A 1ans au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunt et dettes élab. de crédit	19 202 800,00	4 270 374,05	3 411 698,82	11 520 727,13
Emprunt et dettes financières diverses	8 240,71	6 594,70	1 646,01	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 557 624,52	1 557 624,52		
Personnel et comptes rattachés	4 017 925,13	4 017 925,13		
Dettes fiscales et sociales	940 363,00	940 363,00		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	67 566,06	67 566,06		
Autres dettes	1 728 391,65	1 728 391,65		
produits constatés d'avance	315 763,82	315 763,82		
TOTAL DETTES	27 838 674,89	12 904 602,93	3 413 344,83	11 520 727,13



PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	
1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances débiteurs et comptes rattachés	188 629,61
4. Autres créances	358 474,32
TOTAL	547 103,93



CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN	
1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 883,15
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 620,07
6. Dettes fiscales et sociales	2 681 223,70
7. dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	3 903,38
TOTAL	3 055 630,30



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	274 453,05
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	274 453,05

NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
1. Produits d'exploitation	315 763,82
2. Produits financiers	
3. Produits exceptionnels	
TOTAL	315 763,82



CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
1. Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-
2. Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-
3. Charges exceptionnelles et provisions	707 868,71
TOTAL	707 868,71

NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
1. Produits exceptionnels sur opération de gestion	-
2. Produits exceptionnels sur opérations en capital	-
3. Reprises sur provisions et transferts de charges	-
TOTAL	-



ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
1. Effets escomptés non échus	-
2. Avals et cautions donnés	38 770,67
3. Autres engagements donnés :	
- Affectation hypothécaire	-
- Nantissement des valeurs mobilières / Obligations - Emprunt Esat veronique	825 800,25
- Redevances de crédit bail	Non recensé
- Engagements en matière de retraite	2 766 158,00
TOTAL	3 630 728,92

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
1. Plafonds de découverts autorisés	N/A
2. Avals et cautions reçus	
Sur travaux :	
ESAT Véronique	25 320,00
EAM les Massagues	90 265,07
Sur prêts CRCA	
- Ordre irrévocable et privilège prêteur de denier (Emprunt 481 700 € - Agarrus)	32 090,56
Sur prêts Crédit Coopératif	
- Caution personne morale de COMMUNAUTE D'AGGLO. NIMES (Emprunt 2 261 012€ P Cezanne)	1 152 000,00
- Caution personne morale de DEPARTEMENT DU GARD (Emprunt 2 261 012 € - P Cezanne)	1 152 000,00
- Caution personne morale de DEPARTEMENT DU GARD (Emprunt 2 400 000 € - Massagues)	954 326,12
- Nantissement de comptes-titres (Emprunt 2 400 000 € - Massagues)	24 003,50
- Caution personne morale de DEPARTEMENT DU GARD (Emprunt 100 000 € - Massagues)	40 684,01
- Caution personne morale de COMMUNAUTE D'AGGLO. NIMES (Emprunt 2 850 000€ Tavernol)	817 254,43
- Caution personne morale de DEPARTEMENT DU GARD (Emprunt 2 850 000 € - Tavernol)	817 254,43
- Nantissement de comptes-titres (Emprunt 2 850 000 € - Tavernol, au 31/12/2024, Capital restant dû 1 113 591,46€)	2 850 000,00
- Nantissement de comptes-titres (Emprunt 1 400 000 € - Cez'Attitude)	490 000,00
- Nantissement de comptes-titres (Emprunt 1 000 000 € - Travaux Oustalado)	350 000,00
Sur prêts CDC (Caution personne morale	
- Agarrus (Caution personne morale CREDIT COOPERATIF 50%+ DEPARTEMENT GARD 50%)	520 885,04
- Cema (Caution personne morale CREDIT COOPERATIF 25%+ DEPARTEMENT GARD 25%+ COMMUNE NIMES 50%)	56 402,25
- Tavernol (Caution personne morale COMMUNAUTE AGGLO NIMES MET; 50%+ DEPARTEMENT GARD 50%)	395 295,80
- Cezanne (Caution personne morale COMMUNAUTE AGGLO NIMES MET; 50%+ DEPARTEMENT GARD 50%)	395 295,80
- Rochebelle (Caution personne morale COMMUNE ALES 100%)	1 441 235,18
- SASEA (Caution personne morale CREDIT COOPERATIF 50%+ COMMUNE BAGNOLS / CEZE 50%)	572 995,80
Sur prêts CF	
- Massagues (Caution personne morale COMMUNE Mmontpezat 50%+ DEPARTEMENT GARD 50%)	1 612 614,27
3. Autres engagements reçus :	
- Biens reçus en crédit bail	Non recensé
TOTAL	13 789 922,26

A compter de 2022, les garanties reçues sont présentées par organisme financier avec détail des engagements pour chaque prêt obtenu.



REPARTITION DES PRODUITS DE L'ACTIVITE

NATURE DES PRODUITS	MONTANT	%
Produits de la tarification	38 256 497,69	85,97%
Subventions recues	294 177,50	0,66%
Ventes de marchandises et production vendue	4 708 154,06	10,58%
Variation et en cours de production	- 349,94	0,00%
Cotisations et dons	16 212,99	0,04%
Autres produits	1 225 287,12	2,75%
TOTAL	44 499 979,42	100,00%



PRODUITS DES TIERS FINANCEURS

NATURE DES PRODUITS	MONTANT		%
Produits de la tarification	38 256 497,69		99,24%
ARS		21 440 255,33	
CD30		15 673 262,63	
autres départements		1 142 979,73	
Subventions reçues	294 177,50		0,76%
mairies		9 631,00	
SSAF		92 700,00	
divers		191 846,50	
Legs , donations, et assurances-vie	-		0,00%
TOTAL	38 550 675,19		100,00%



HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

MONTANTS DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	
Honoraires T.T.C. au 31/12/2025	89 148,00
TOTAL	89 148,00



REPARTITION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

UNAPEI 30 : EFFECTIFS DU PERSONNEL par catégorie & statut (personnes + ETP) au 31.12.2025

		Cadres	Non cadres	TOTAL
Effectif au 31/12 (personnels)	Administration-gestion	52	42	94
	Educatif-pédagogique		260	260
	Psychologie-paramédical	19	87	106
	Services généraux		87	87
	Contrats aidés & autres (dont alternance, CDD & apprentis)		34	34
	TOTAL (personnels)	71	510	581
Effectif au 31/12 (ETP)	Administration-gestion	52,00	39,90	91,90
	Educatif-pédagogique		242,91	242,91
	Psychologie-paramédical	11,57	77,65	89,22
	Services généraux		78,91	78,91
	Contrats aidés & autres (dont alternance, CDD & apprentis)		32,3	32,30
	TOTAL (ETP)	63,57	471,67	535,24



COMPTE RESULTAT ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	16 159,99	16 159,99	13 930,00	13 930,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	142 994,65	142 994,65	152 476,28	152 476,28
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 548 758,82		10 038 854,65	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	38 550 675,19		37 558 322,59	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	245 948,53		77 706,17	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	883 851,39	-	1 217 936,17	443 838,15
TOTAL	46 388 388,57	159 154,64	49 059 225,86	610 244,43
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	9 295,16	9 295,16	16 569,65	16 569,65
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	47 766,47	47 766,47	46 903,44	46 903,44
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41 905 707,88	134 840,21	46 077 511,33	532 703,03
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 259 472,84		2 343 210,15	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	206 224,99		77 650,98	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES	1 937 245,24	-	925 356,25	-
TOTAL	47 365 712,58	191 901,84	49 487 201,80	596 176,12
EXCEDENT OU DEFICIT	- 977 324,01	- 32 747,20	- 427 975,94	14 068,31



B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	46 231,35		42 751,65	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	46 231,35		42 751,65	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	9 191,27		12 122,00	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	37 040,08		30 629,65	
TOTAL	46 231,35		42 751,65	
EXCEDENT OU DEFICIT	-		-	



COMPTE EMPLOIS RESSOURCES

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	16 159,99	13 930,00
- Actions réalisées par l'organisme	9 235,16	16 569,65	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	142 994,65	152 476,28
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	47 766,47	45 903,44			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	134 840,21	532 703,03			
TOTAL DES EMPLOIS	191 901,84	596 176,12	TOTAL DES RESSOURCES	159 154,64	166 406,28
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS	-	443 838,15
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	14 068,31	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	32 747,20	
TOTAL	191 901,84	610 244,43	TOTAL	191 901,84	610 244,43
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDES)	315 060,25	405 626,37
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 32 747,20	14 068,31
			(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	104 634,43
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDES)	282 313,05	315 060,25
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat	46 231,35	42 751,65
Réalisées en France			Prestations en nature		
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	9 191,27	12 122,00			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	37 040,08	30 629,65			
TOTAL	46 231,35	42 751,65	TOTAL	46 231,35	42 751,65

